

De : Articles 53-54 de L.A.D.
A : [Tremblay, MarieEve](#)
Objet : RE: Demande LAD - 200718736 -- Courriel réponse
Date : 6 mars 2020 14:14:00
Pièces jointes : [Rapport de l'inspection du 21092010_biffé.pdf](#)
[image001.jpg](#)
[Avis de recours 2020.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 février dernier, concernant le 4020, rue de la Fougère à Saint-Bruno-de-Montarville (lot 2 419 117).

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport de l'inspection du 21092010

Vous noterez que, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, l'analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Articles 53-54 de L.A.D.

Fabrice Tremblay

Conseiller régional en accès à l'information

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction régionale de la Montérégie

201 place Charles-LeMoyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél. : (450) 928-7607 poste 274

Télécopieur : (450) 928-7755

Courriel : fabrice.tremblay@environnement.gouv.qc.ca

Site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca>

Avis de confidentialité

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre. Il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est

joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit.

Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-09-21 <small>AAAA-MM-JJ</small>	Heure d'arrivée : 10 h 32	Heure de départ : 11 h 14
Inspecteur : Maxime Bisson	Accompagné de :	
No intervention : 300615504	No gestion documentaire : 7360-16-01-0401500	
Type d'intervention : Inspection	No document : 400769216	
Type de demande liée : Programme de contrôle	No demande : 200266247	
But de l'inspection : Inspection de contrôle en vertu du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau.		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Parcours de Golf le Riviera inc.	
Nom usuel du lieu : Club de Golf le Riviera	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : 4020, de la Fougère, Saint-Bruno-de-Montarville	
No du lieu : 90387176	Type de lieu : golf
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): 45.5140 -73.3228	

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Parcours de Golf le Riviera inc.	Bureau 2220, 800, Boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec)	y2047084

Conditions météo

.....

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Articles 53-54 de la L.A.D.		
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s.o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	--

Photos numériques

Nombre de photos prises : 3

Nombre de photos annexées : 2

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Canon Powershot A1000IS.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-16\bisma02\7360-16-01-0401500\2010-09-21

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos -----.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Je me présente au bureau administratif du golf où je fais la rencontre avec monsieur **Articles 53-54 de la L.A.D.** terrain. Je l'informe du but de ma visite et lui demande s'il peut m'accompagner afin de voir les prélèvements d'eau effectués sur le terrain. Pendant que nous nous dirigeons vers le premier site de prélèvements d'eau, j'informe et présente à monsieur Levingston le règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau qui est rentré en vigueur en septembre 2009.

Informations reçues de monsieur

Articles 53-54 de la L.A.D.

- Le club de golf comporte 18 trous.
- Tout le terrain est irrigué soit les verts, les allées et les tertres de départ.
- L'eau pour l'irrigation du terrain est puisée dans un lac artificiel. «Lorsque le niveau d'eau du lac est trop bas, nous prélevons du ruisseau Massé au lac artificiel».
- Il y a au total deux sites de prélèvements d'eau.

Je constate à proximité d'un lac artificiel (N45° 30' 42.4" W073° 19' 18.2") une station de pompage. Je constate deux moteurs *Électrique US*. L'un est de 20 HP et l'autre de 49 HP.

Articles 53-54 de la L.A.D. me montre l'endroit exact où est prélevé l'eau dans le ruisseau Massé (photo 1) (N45° 30' 33.2" W073° 19' 10.3"). La pompe utilisée pour ce point de prélèvement est entreposée au garage pour l'hiver (photo 2). Je ne suis pas en mesure de déterminer les paramètres de la pompe.

J'informe monsieur Articles 53-54 de la L.A.D. qu'il exploite deux sites de prélèvements d'eau soit celui du lac artificiel et celui au ruisseau Massé. Je l'informe qu'il doit soit ce faire évaluer par un professionnel les deux prélèvements d'eau ou bien faire l'installation d'équipements de mesure.

Monsieur Levingston m'informe que monsieur **Articles 53-54 de la L.A.D.** sera la personne responsable du dossier. Il me remet un document évaluant les prélèvements d'eau réalisés à partir du lac artificiel et de la pompe au ruisseau Massé.

Avant de quitter les lieux, j'informe monsieur Articles 53-54 de la L.A.D. qu'il doit nous transmettre avant le 31 mars suivant l'année visée, leur déclaration des prélèvements d'eau. Je l'informe que la méthode priorisée est de ce déclarer via notre site internet. Je l'informe aussi de l'importance de tenir un registre de leurs prélèvements d'eau pour chacun des mois de l'année. Je lui remet ma carte et l'informe qu'il peut m'appeler pour toutes autres informations.

Date de l'inspection : 2010-09-21

No de gestion documentaire : 7360-16-01-0401500

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

- J'ai constaté deux points de prélèvements distincts.
- Aucune démarche n'a été entreprise afin de quantifier (compteur) ou évaluer (professionnel) l'eau prélevée pour chacun des deux sites de prélèvements d'eau.

6. Recommandations

- Faire une seconde inspection au printemps 2011 afin de vérifier si l'exploitant c'est conformer au règlement sur la déclaration des prélèvement d'eau.

Signature : *Maxim Biss*

Date de rédaction: *2010/11/30*
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : *Jonathan Davies*

Fonction : *chef d'équipe*

Signature : *Jonathan Davies*

Date : *2010-12-06*
Année/mois/jour

Commentaires :

Carte

No : 001

Titre : Carte de localisation du Parcours de Golf Le Riviera inc.



Dessiné par : Maxime Bisson

Lieu : Parcours de Golf Le Riviera inc.

Échelle : 1 : 23 796

Note : Le croquis présenté est tiré du logiciel *ATLAS SAGO*.

Croquis

No : 002

Titre : Localisation des sites de prélèvements d'eau.



Dessiné par : Maxime Bisson

Lieu : Parcours de Golf Le Riviera inc.

Échelle : 1 : 11 898

Note : Le croquis présenté est tiré du logiciel ATLAS SAGO.

Annexe - Photos

Photo no : 001

Fichier : IMG_1187.jpg

Description : Endroit de prélèvement au ruisseau Massé.



Photo no : 002

Fichier : IMG_1189.jpg

Description : Pompe utilisée pour prélever l'eau du ruisseau Massé au lac artificiel.



Photo no :

Fichier :

Description :

Date de l'inspection :	No de gestion documentaire :
-------------------------------	-------------------------------------

Photo no :	
Fichier :	
Description :	

Photo no :	
Fichier :	
Description :	

hoto no :	
Fichier :	
Description :	